

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
COMPTE-RENDU/PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 FEVRIER 2019

PRESENTS : Marc **TOURNABIEN**, maire.

Franck **LEFEVRE**, Evelyne **LESIEUR**, Marcel **VIARD**, Corinne **COLLOMBET**, Josiane **CHOMAZ**, adjoints.

Bernard **BALLET**, Bernadette **BUFFAZ**, Roselyne **DAMINATO** (arrivée au début du point 5), Martine **DELANGRE**, Didier **DABURON**, Jean-Marc **HERMES**, Patrick **LESEURRE**, Bernard **MILLE**, Alexandre **MODESTO** (arrivé au cours du point 2), Georgette **MODESTO**, Claude **OLIVETTO**, Martine **VALENZANO**, José **VARESANO**.

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Corinne **COLLOMBET**

1-Approbation du compte-rendu du conseil du 11 février 2019

-Des précisions sont apportées :

- sur le point 16 - assainissement :

la 3CMA doit statuer en 2019 pour prendre la compétence, sauf si une minorité de blocage se dégage pour la laisser aux communes.

- sur le point 20 - questions diverses :

toutes les lampes de l'avenue de la Riondaz ont été remplacées.

-remerciements au nom du football-club et non de l'ASM pour l'attribution de la buvette du Star Tour.

Après ces précisions, le compte-rendu est approuvé à la majorité, dont 3 abstentions.

2- Approbation délibérations du CCAS

Celui-ci s'est réuni le 15 janvier 2019.

- Nouvelle délibération pour que le montant et les conditions d'attribution du « bon de chauffage » évoluent chaque année automatiquement selon l'inflation.
- Demande de subvention exceptionnelle pour les « restaurants du cœur » : afin de prendre en charge les frais d'électricité et de foncier, comme le faisait la commune quand elle était propriétaire des locaux, il a été proposé de verser à l'association un complément de subvention de 800€, aux 250€ déjà versés.

La remarque a été faite que tous les bénéficiaires ne sont pas de Saint-Julien-Montdenis, mais les demandes d'aide aux autres communes ont été vaines ; la 3CMA n'a pas la compétence pour subventionner les restos du cœur, ce sera peut-être le futur CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) qui le fera.

Information sur la cantine scolaire :

- les différents tarifs et quotients familiaux n'ont pas changé depuis 2011, ils seront donc réévalués.

- la commune envisage de mettre en place à la rentrée prochaine 2 repas BIO par semaine, dont un sans viande : la commune prendra en charge une partie de la différence de prix.

(Arrivée d'Alexandre MODESTO à 19h45)

Les délibérations du CCAS sont approuvées à la majorité, dont une abstention.

3-Demande de subvention au FAST

Le Fonds d'Accompagnement et de Soutien Territorial est géré par TELT.

La Région ayant revu à la baisse sa subvention pour la chaufferie bois, le total des subventions devient inférieur au maximum autorisé de 80% ; la commune peut donc solliciter TELT pour un montant supérieur, soit : 32 316 €

Le conseil municipal autorise le maire à signer cette convention à l'unanimité.

4-Procédure d'acquisition bien sans maître héritiers SOUDIER

Il s'agit de la maison "Place", achetée par la commune à l'euro symbolique : au moment de la revente d'une partie à Stéphane BENSADI, le notaire s'est aperçu qu'il restait un lot appartenant aux héritiers SOUDIER répertorié, suite à enquête, "propriétaire inconnu" sur la parcelle 816 qui est à diviser (cela n'est possible que si tous les propriétaires sont d'accord). La commune reprend donc les droits de propriété pour pouvoir diviser la parcelle et en vendre une partie à M. Bensadi.

Approbation à l'unanimité.

(Arrivée de Roselyne DAMINATO à 20h)

5-Cession ancienne école de Montdenis

Construite vers 1890, désaffectée depuis 1964, elle a été remise en état il y a une vingtaine d'années pour en faire des appartements et un gîte, en lien avec la ferme communale.

D'une surface plancher de 256 m² pour un total de 10 pièces, sur deux parcelles de 508 m² en tout, elle était louée 800€ par mois.

Les 2 dernières locataires (GAEC des fromages de Montdenis) souhaiteraient en faire l'acquisition.

a) Le conseil municipal est-il d'accord pour vendre ?

OUI à l'unanimité.

b) Le conseil municipal est-il d'accord sur le prix de vente ?

Celui-ci a été estimé à 182 550€ par Chauvin immobilier : OUI à l'unanimité

c) Modalités d'achat :

Ayant encore des emprunts en cours, les acquéreurs souhaiteraient finaliser l'achat en février 2020 ;

Pour cela elles font une proposition de location à 800€ pendant 10 mois, suivie d'une vente à 175 000€, pour arriver au total à l'estimation initiale.

La commune y ajouterait une clause d'achat en l'état actuel, pour parer à toute dégradation survenue avant la vente.

Des conseillers ont émis l'éventualité qu'elles négocient leur emprunt pour différer leurs premiers versements, mais elles ont déjà vu avec les banques, et c'est la meilleure solution qu'on leur a proposée.

Après discussion au sein du conseil, cette proposition a été acceptée à l'unanimité.

6-Modification PLH 3CMA

La CCCM avait réalisé son Plan Local de l'Habitat ; suite à la fusion avec l'Arvan, la 3 CMA doit l'étendre sur tout son territoire.

Il a été mis à jour pour le diagnostic, les objectifs de production de logements...

Il doit maintenant être approuvé par la 3CMA et les 16 communes qui la composent. Pour Saint-Julien-Montdenis, il est approuvé à l'unanimité.

7- Subvention à l' « Amicale Coeur de Maurienne »

Rappel : l'amicale du personnel de la ville de Saint-Jean-de-Maurienne est devenue communautaire, et les salariés de Saint-Julien-Montdenis y adhèrent (pour ceux qui le souhaitent).

Pour 2019, 20 personnels seront adhérents ; la contribution de la commune est donc de

$$20 \times 62,50\text{€} = 1250\text{€}$$

Approuvé à l'unanimité.

8-Demande du football-club de Saint-Julien

Les dirigeants du club souhaiteraient rebaptiser le stade des Bourguignons stade « Serge GOFFO », (qui a été un des fondateurs du club) ; la famille serait d'accord.

Après discussion, considérant qu'il existe déjà un « challenge Serge GOFFO » d'une part et que, d'autre part, le conseil municipal ne souhaite pas donner de noms propres à ses bâtiments ou équipements publics, il est proposé de ne pas donner suite à cette demande

Vote : 6 abstentions et 13 contre cette demande.

9-Remplacement Elisabeth BOCH au CCAS

Elle faisait partie du collège des élus du CCAS ;

Suite à sa démission du conseil municipal, le CCAS a proposé de la remplacer par Bernadette BUFFAZ, suivante sur la liste électorale, ayant réintégré récemment le conseil municipal.

Approbation à l'unanimité.

10-Convention commune/ association jardins partagés

Les documents ayant été remis ce jour, les conseillers n'ont pas eu le temps d'en prendre connaissance : ce point est donc reporté.

11-Création poste adjoint technique à temps non complet

Il s'agit de couvrir les besoins actuels en ménage pour les locaux de la maternelle : la personne embauchée pour couvrir ces besoins devenus pérennes sera affectée à ce poste ; elle assurera aussi les remplacements, comme actuellement où elle complète un mi-temps thérapeutique et un arrêt maladie.

Ce poste est de 12 heures/semaine annualisées.

Approbation à l'unanimité.

12-Recrutement agent contractuel

Afin de couvrir les besoins saisonniers pour les espaces verts, il est proposé un contrat de 6 mois allant d'avril à octobre 2019.

José VARESANO souhaiterait un contrat à l'année pour pallier aux départs en retraite de plusieurs agents communaux : au vu de la baisse importante de la dotation de fonctionnement, on fait avec les moyens que l'on a...

Approbation à l'unanimité.

13-Voeux contre l'ouverture à la concurrence du parc hydroélectrique

Point reporté.

14-Cotisation ANEM 2019

L'adhésion à l'Association Nationale des Elus de la Montagne est approuvée à l'unanimité

Son montant est de 361,76€

15-Compte-rendus de réunions

-Information sur l'eau à la 3CMA :

a) SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Le conseil d'exploitation a été créé : son président est Gilbert DERRIER.

Les différents tarifs ont été fixés :

Pour les installations neuves ou à réhabiliter :

- Contrôle de la conception : 120 euros
- Vérification de la bonne exécution : 75 euros

Pour les installations existantes :

- Contrôle initial de conformité : 165 euros

Si non-conformité, 1 an pour faire les éventuels travaux et suivi d'une contre visite.

- Contre visite : 75 euros
- Vérification de fonctionnement et d'entretien : 130 euros (tous les 10 ans ou 4 ans si problème détecté)
- Contrôle en cas de vente : 300 euros.

Une personne a été embauchée pour répertorier et contrôler (Contrôle initial de conformité) les 800 fosses septiques identifiées sur la 3CMA ;

Pour information, les personnes concernées ne payent pas l'assainissement.

b) transferts :

- de la compétence eau : Il se fera au 1er janvier 2020 si aucun texte ne le contredit d'ici là...

- de l'assainissement : Il se fera en 2019 sauf si une minorité de blocage se dégage, pour une prise de compétence au 1^{er} janvier 2020. Il faudra donc voter pour cela.

Si les 2 transferts ne se font pas en même temps, 2 factures seront reçues par les usagers (1 pour l'eau émise par la 3CMA et 1 pour l'assainissement émise par la commune).

16-Questions diverses

a) Information de l'arrêté du maire pour les restes à réaliser : ils ont été votés en 2018 mais n'ont pas encore été réglés

Intitulé	Imputation	Dépenses/ Recettes	Restes à réaliser	Imputation	Dépenses/ Recettes	Restes à réaliser
IMMOBILISATIONS INCORPORÉES - ETUDES	chapitre 20 (2001)	D	5 000,00 €			
IMMOBILISATIONS INCORPORÉES - LOGICIEL	chapitre 20 (2001)	D	4 200,00 €			
VOIES ET CHEMINS	opération 109 (2151)	D	32 500,00 €			
ECLAIRAGE PUBLIC	opération 108 (21588)	D	30 000,00 €			
ESPACES VERTS	opération 111 (2128)	D	47 500,00 €	chapitre 121 (1208)	R	95 800,00 €
ESPACES VERTS	opération 111 (21218)	D	37 000,00 €			
TERRAIN MULTISPORT				opération 525 (1212)	R	11 000,00 €
BALLÈRE		D		opération 123 (1212)	R	19 200,00 €

MOBILIERS ET MATÉRIELS ADMINISTRATIFS	opération 113 (2183)	D	3 000,00 €			
SALLE DES FÊTES RUE DU BOURG	opération 505 (21318)	D	30 100,00 €			
RESEAU CHALEUR	opération 512 (2138)	D	159 200,00 €	opération 122 (122 (867500) 122 (867500) 122 (867500) 122 (867500)	R	285 000,00 €
RESTAURATION DE LA VERGE DE PITTE	opération 539 (2334)	D	17 600,00 €	opération 539 : 1321 (45500) 1323 (45500)	R	9 100,00 €
EGLISE DE MONTDENIS	opération 540 (23318)	D	7 000,00 €			
TOTAL			353 500,00 €			399 300,00 €

Fait à Saint-Julien-Montdenis, le 04 janvier 2019

Le maire,

Marc TOURNABIEN.



Total dépenses = 353 500€ total recettes = 399 300€

b) -demande possibilité de mettre un bac à sel devant la mairie en cas de gel :
réponse : il est à l'intérieur, vers la porte d'entrée.

-licence IV : elle a été perdue car il n'y avait pas d'utilisateur régulier ; cela ne suffisait pas avec les associations.

-demande d'information sur la date d'une éventuelle AG de l'AFP de Saint-Julien.
La question sera posée au président

c) Prochaine commission des travaux le 1er mars 2019

La séance est levée à 21h25.